



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

26 mai 2023

Prestataires de services sur actifs numériques : de PACTE à MiCA - Point presse

Lors d'un point presse le 16 mai 2023, l'AMF a présenté l'évolution du régime encadrant les prestataires de services sur actifs numériques (PSAN), avec l'introduction d'un « enregistrement renforcé », obligatoire pour les nouveaux entrants à compter du 1er janvier 2024, puis la transition vers le régime d'agrément obligatoire issu du règlement européen MiCA (Markets in Crypto-Assets).

 Télécharger le contenu

Mots clés

INNOVATION

EUROPE & INTERNATIONAL

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



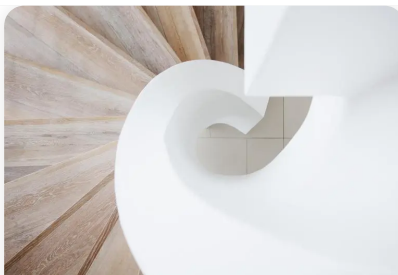


ACTUALITÉ

CRYPTO-ACTIFS

21 avril 2023

Marchés de crypto-actifs : le règlement MiCA adopté par le Parlement européen



ARTICLE

INNOVATION

24 mars 2023

Open data : les données de l'AMF ouvertes au public



ACTUALITÉ

INNOVATION

24 février 2023

Inconditionnels de l'intelligence artificielle, l'AMF vous lance un défi



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

